

Avis administratifs

7287344201 - AA

Commune de MELUN

Prescription de la modification n° 6 du PLU

Réalisation d'un projet à vocation économique au cœur d'un nouveau Pôle d'Echange Multimodal Gare de Melun

AVIS

Par délibération n° 2022.03.16.56 du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a prescrit le principe de modification 6 du Plan Local d'Urbanisme de Melun afin de soutenir la construction d'un programme immobilier à vocation économique sur le périmètre du nouveau pôle d'échange multimodal soutenu par la région Ile de France.

Il s'agit d'autoriser le réemploi d'une friche ferroviaire par la réalisation d'une opération satisfaisant aux besoins des entreprises à l'échelle de l'agglomération Melun-Val-de-Seine mais aussi pourvoyeuses d'emplois.

Ainsi, le PLU doit faire l'objet des adaptations suivantes :

- Ajuster les limites d'emprises constructibles réservées et identifiées dans le document graphique 5.2.1 annexé au PLU ;
- Intégrer la nomenclature relative aux destinations et sous-destinations définies par arrêté du 31 décembre 2020 ;

- Adapter les règles de la zone UG du PLU et tout particulièrement les articles UG1, UG2, UG6, UG7, UG10, UG11 et UG 12 répondant d'une meilleure prise en compte des enjeux de gabarit, d'enveloppe bâti mais aussi des obligations en matière de stationnement ;

- Intégrer les nouvelles mesures du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France comme de l'article 41 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, des articles L.151-30 à L.151-33, L.151-47, L.153-30 à L.153-37 et R.151-44 du Code de l'urbanisme.

Ladite délibération est affichée en Mairie pendant 1 mois à compter du 4 avril 2022 et donnera lieu à l'établissement du dossier présentant les éléments de détails du projet.

Des informations peuvent être demandées par courrier au Service Urbanisme Réglementaire de la Ville - Hôtel de Ville - 16, rue Paul-Doumer, 77000 Melun ou via le site internet urbanisme@ville-melun.fr

Vie de sociétés

7287885501 - VS

H-TECH VALLEY

SAS au capital de 10 000 euros
1, rue Joseph Paxton - BP 49
77164 Ferrières-en-Brie
RCS Meaux B 837 982 966

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2021, l'assemblée générale de la société, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Notification au RCS de Meaux.

7287829601 - VS

BIO FERRIERES

SARL
Au capital de 10 000 euros
1, rue Joseph-Paxton
BP49
77164 FERRIERES
RCS Meaux B 835 178 351

AVIS

Suivant délibération de l'AGE du 10 octobre 2021, l'Associé Unique de la société, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Notification au RCS de Meaux.

7288641201 - VS

Etude de Maître Anne IOAN-PINELLI

Notaire à CHÂTEAU-LANDON (Seine-et-Marne)
54, rue du Gâtinais

AVIS DE MODIFICATIONS

Le 4 avril 2022, l'AGE a constaté et rectifié une erreur matérielle dans les actes du 28 février 2021, concernant le capital, il fallait lire 223 997,52 euros au lieu de 224 106,72 euros.

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Maître Anne IOAN-PINELLI, notaire soussigné, associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée, dénommée «SELARL Anne IOAN-PINELLI, notaire», titulaire d'un office notarial sis à Château-Landon (Seine-et-Marne), 54, rue du Gâtinais, le 5 avril 2022, enregistré à Melun, le 14 avril 2022, Volume 2022 N n°00530.

A été effectuée une augmentation de capital social de la société dénommée SCEA ARNAUD GUYON, société civile d'exploitation agricole dont le siège social est à Chenou (77570), 2, Le Mesnil, identifiée au Siren sous le numéro 334 655 164 et immatriculée au RCS de Melun.

Par émission de nouvelles parts sociales en suite de l'incorporation de compte courant d'associé et constatation d'une prime d'émission pour chaque titre de la société créé.

L'ancien capital est de : 223 997,52 euros.

Le nouveau capital est de zéro euro (0 euro).

Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Melun.

Pour avis et mention,
Le Gérant.

7287984101 - VS

MAXELIE

SCI au capital de 3 048,98 euros
Siège social : 20, rue des Sources
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN
RCS 394 982 102

Société en liquidation amiable
Liquidateur amiable :

SELARL CARDON - BORTOLUS
prise en la personne
de Maître Alexandre BORTOLUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une consultation écrite en date du 10 décembre 2021, les associés après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Meaux.

Pour avis,
Le Liquidateur

7288078901 - VS



PETIT IMMOBILIER

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social :
254, avenue Jean-Jaurès
77190 DAMMARIE-LES-LYS
RCS Melun 831238415

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 4 avril 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 20, chemin des Prés, hôtel d'entreprises TAMUREL, 77810 Thomery à compter du 4 avril 2022

Modification au RCS de Melun.

7287985401 - VS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Grégory VERMEULIN, notaire associé de la société civile professionnelle « Marie-Flore PICOT, Grégory VERMEULIN et Grégory ORZECZOWSKI, notaires associés », titulaire d'un office notarial à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), 92, rue du Général-Leclerc, le 8 avril 2022, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée A.CREATION COIFFURE, société par actions simplifiée dont le siège est à Ozoir-la-Ferrière (77330), 2, avenue de Grimelers, identifiée au Siren sous le numéro 514 215 680 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun.

A :
Mme Isabelle Eliane Isabelle Eliane MASSIEN, coiffeuse, demeurant à Férolles-Attilly (77150), 1, allée du Beaujols Le clos de la Vigne.

Née à Saint-Maur-des-Fossés (94100), le 31 août 1967.

Divorcée, non remariée, de M. Frédéric Claude LEGROS aux termes d'une convention sous signature privée contresignée par avocats en date du 2 février 2022, déposée au rang des minutes de Maître Laurent LOYTIER, notaire à Paris 12ème arrondissement (75012), le 2 février 2022.

Désignation du fonds : fonds de commerce de coiffure sis à Ozoir-la-Ferrière (77330), 21, avenue Grimelers, connu sous le nom commercial A.CREATION COIFFURE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente-cinq mille euros (35 000 euros), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour vingt cinq mille euros (25 000 euros).
- Au matériel pour dix mille euros (10 000 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office de Maître Grégory VERMEULIN, notaire, 92, rue du Général-Leclerc, 77170 Brie-Comte-Robert où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

7288621201 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE C.A.C., société civile immobilière au capital de 137 204,12 euros. Siège social : rue de la Belle Etoile, 77230 Longperrier, 430 050 955 RCS Meaux.

Aux termes de l'AGE du 1er janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la rue de la Belle Etoile à Longperrier (77230) au lieu-dit Crête de la Côte, la Plagne-Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Chambéry.

7288627601 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LO-CASALLE, société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros. Siège social : rue de la Belle Etoile, 77230 Longperrier, 437 654 452 RCS Meaux.

Aux termes de l'AGE du 1er janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la rue de la Belle Etoile à Longperrier (77230) au lieu-dit Crête de la Côte, la Plagne-Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Chambéry.

7288035901 - VS

LA TABLE SAINT JUST

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : avenue de la Libération
La Ferme Saint Just
77000 VAUX-LE-PENIL
403 627 268 RCS Melun

GÉRANCE

Par délibération des associés du 22 mars 2022, Mme Carmen VITU demeurant 9, rue de la Libération, 77000 Vaux-le-Penil, a été nommée en qualité de présidente à effet de ce jour et ce, pour une durée indéterminée en remplacement de M. Fabrice VITU, président démissionnaire.

Dépôt au RCS de Melun.

La Présidente

7288070201 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LES COTTAGES DE FRANCE. Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros. Siège social : rue de la Belle Etoile, 77230 Longperrier. 818 646 176 RCS Meaux. Aux termes du procès-verbal du 14 janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de rue de la Belle Etoile à Longperrier (77230) au 99, boulevard Malesherbes à Paris 8e arrondissement (75008) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Paris.

7288008001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

PAR AMOUR, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros. Siège social : 62, place Massenet 77620 Égreville

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2022 établi à Égreville, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société par actions simplifiée. Dénomination sociale : PAR AMOUR. Siège social : 62, place Massenet 77620 Égreville. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS. Capital social : 2 000 euros. Objet social : restauration traditionnelle - restauration rapide - plats à emporter et à consommer sur place. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. BANTANTU Romy demeurant 1239, route de Mérinville 45210 Rozoy-le-Vieil. Directeur Général : Mme SHUNGU Victoire demeurant 1239, route de Mérinville 45210 Rozoy-le-Vieil. La société sera immatriculée au RCS de Melun.

Pour avis
Le Président

7288187101 - VS

PARMAT PROMOTION

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2 000 euros
7, avenue des Marguerites
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS Melun 517 513 685

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire de clôture des opérations de liquidation en date du 25 février 2022, après avoir entendu le rapport de M. Bruno MATEOS, liquidateur, a approuvé les comptes de clôture des opérations de liquidation arrêtés au 31 décembre 2021, et, compte tenu du mali de liquidation apparaissant, constaté le remboursement partiel du capital aux associés. Il a été donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2021.

Les comptes de clôture des opérations de liquidation seront déposés au RCS de Melun.

Pour avis
Le Liquidateur

7288085101 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

HÔTEL GARDEN. Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros. Siège social : 15, rue du Bois, 77990 Mauregard. 892 536 889 RCS Meaux. Aux termes du procès-verbal du 1er janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieu-dit "Crête de la Côte", La-Plagne-Tarentaise à Mâcot-La-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Chambéry.

7288148101 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

COTTAGES DE FRANCE LES ARCHERS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros. Siège social : 15, rue du Bois, 77990 MAUREGARD. 897.876.769 RCS Meaux.

Aux termes du procès-verbal du 1er janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieu-dit Crête de la Côte, La Plagne Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Chambéry.

7288148301 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'ESCALE, société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros. Siège social : rue de la Belle-Étoile, 77230 LONGPERRIER. 432.391.340 RCS Meaux.

Aux termes du procès-verbal du 14 janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de rue de la Belle-Étoile à Longperrier (77230) au 99, boulevard Malesherbes à Paris 8e arrondissement (75008) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de Meaux.

Immatriculation au RCS de Paris.

7288177801 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LES CHALETS LONGPERROIS. Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros. Siège social : rue de la Belle Etoile, 77230 Longperrier. 441 245 453 RCS Meaux. Aux termes du procès-verbal du 14 janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de rue de la Belle Etoile à Longperrier (77230) au 99, boulevard Malesherbes à Paris 8e arrondissement (75008) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de Paris.

7288469801 - VS

SMABC

Société civile immobilière Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4, allée de Fayel
77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE
903 065 829 RCS Meaux

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2022, il résulte que le siège social a été transféré au 17, route de Beaulieu, 60300 Baron à compter du 5 avril 2022. L'article 5 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de Compiègne et sera radiée du RCS de Meaux.

Pour avis et mention.

7288206101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Méline LEMÉE, en date du 11 avril 2022, à l'Huissier.

Dénomination : ARKHANEMA.

Forme : Société civile.

Objet : organiser la transmission au sein de la famille ; l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisation, et autres produits financier portant intérêt ; l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social ; la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ou sociétés.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 000 euros.

Montant des apports en numéraire : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Siège social : 10, rue des Vennelles, 77700 Bailly-Romainvilliers.

La société sera immatriculée au RCS de Meaux.

Gérant : M. Jean-Marie MAUBOURGUET, demeurant 10, rue Vennelles, 77700 Bailly-Romainvilliers.

Gérant : Mme Laure MAUBOURGUET, demeurant 10, rue Vennelles, 77700 Bailly-Romainvilliers.

Pour avis.

7288213101 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LE LORIENT HOTEL. Société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 euros. Siège social : 15, rue du Bois, 77990 Mauregard. RCS Meaux 852 923 531

Aux termes du procès-verbal du 1er janvier 2022 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieu-dit Crête de la Côte, La Plagne Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Chambéry.

7288230001 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE

LES COTTAGES DE FRANCE SAINT-MARD. Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros. Siège social : 15, rue du Bois, 77990 Mauregard. 538 604 539 RCS Meaux.

Aux termes du procès-verbal du 1er janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieu-dit Crête de la Côte, La Plagne tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de Meaux.

Immatriculation au RCS de Chambéry.

7288341301 - VS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : STM.

Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 21 000 euros.

Siège social : 2, impasse des Pastoureaux, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry.

491 392 064 RCS de Melun.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2022. M. David MANI, demeurant 2, impasse des Pastoureaux, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry, a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

ÎLE-DE-FRANCE PAGES VI ET VII

Ces petits cours d'eau déjà en état de crise

SEINE-ET-MARNE

Les débuts mouvementés des nouveaux députés

PAGE I

77

RENAULT
AVEC L'ÉLECTRIQUE,
LE BOUT DU TUNNEL ?
PAGE 7



LP/DELPHINE GOLDSTEIN



Le Parisien

LUNDI 8 AOÛT 2022 N° 24243 - 1,80 €

Interview

Mondial, Mbappé, son avenir...
Didier Deschamps se confie

PAGES 10 ET 11



LP/ARNAUD JOURNOS

Zaire-Emery, 16 ans

Le plus jeune joueur
de l'histoire du PSG

PAGE 12



ICON SPORT/PHILIPPE LECEUR

Canteleu Une ville sous influence mafieuse

Le démantèlement d'un vaste réseau de trafic de stupéfiants a mis au jour une véritable « connection » où toute une famille avait mis sous sa coupe, à grand renfort de menaces, cette petite cité normande de 15 000 habitants. Y compris la maire, poursuivie pour complicité.

PAGES 2 ET 3



LP/OLIVIER ARANGEL

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 1836€ HT - (SASU) 138€ HT - (SNC) 214€ HT - (SARL) 144€ HT - caractérisé (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôture : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 81/77/78/95 (0,226€). (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Section 1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :

SYNDICAT SIAAEP DU BOCAGE

23 rue de la tour
77710 Lorrez le Bocage
Tél : 01 64 31 48 13
Mail : interco.lorrez@orange.fr
Siret : 20009420900018
Groupement de commande : non

Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de la consultation : <https://demat.centraledesmarches.com/7065969>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Didier Fourdrain
Adresse mail du contact : interco.lorrez@orange.fr
Numéro de téléphone du contact : 01 64 31 48 13

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis **23/09/2022 à 12:00**
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Renforcement et maillage du réseau d'eau potable sur les communes de Paley et Lorrez le Bocage
Code CPV principal : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau
Type de marché : Travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Route de la Valley à Paley et hameau de Géfontaine à Lorrez le Bocage
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots
Marché alloti : non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non, mais vivement conseillé.
Autres informations complémentaires : Les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de :
Maître d'Ouvrage : Syndicat SIAAEP DU BOCAGE
Maître d'oeuvre : PRELY Ingénierie - 30, rue de Montramé - 77650 SOISY BOUY - Mail : prely.ingenierie@gmail.com

Enquête publique

COMMUNE DE MELUN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION 6 DU PLU

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n° 6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné Monsieur Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du **lundi 05 septembre 2022 au jeudi 06 octobre 2022 inclus**.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à

17h30 :
- En Mairie de MELUN (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable) - Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer - 77011 MELUN Cedex ;
- A la rubrique «urbanisme» du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr ;
Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :
- Le lundi 05 septembre 2022 de 9h à 12h ;
- Le samedi 24 septembre de 9h à 12h ;
- Le jeudi 06 octobre 2022 de 14h à 17h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en Mairie de MELUN.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur :
- Soit à la Mairie de MELUN - Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer - 77011 MELUN Cedex,
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu@ville-melun.fr ;
- Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant ;

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront aux frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01.78.49.10.66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr.

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BRIO NETTOYAGE
Objet social : La présente société par action simplifiée a pour objet :
-travaux d'entretien de locaux professionnels et particuliers et tous les services qui s'y attachent
-la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition ou de location,
-ainsi que les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Siège social : 36 rue Pascal, 77100 MEAUX
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS MEAUX
Président : Monsieur DJEZO Albert, demeurant 1 place Saint Just, RES Les Orchydees, Chez Doudou Homplou Roland, 77184 EMERAINVILLE
Admission aux assemblées et droits de votes : Les associés délibèrent collectivement seuls compétents pour prendre les décisions suivantes :
- Nomination, renouvellement et révocation du Président de la société ;
- Nomination et renouvellement des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux annuels et affectation des résultats ;
- Changement des Statuts en particulier augmentation ou réduction du capital social, opérations de fusion ou d'apport partiel d'actif ou scission, dissolution de la société, adoption ou modification de clauses relatives à l'inaliénabilité des actions, à l'agrément de toute cession d'actions ;
Ainsi que toutes autres décisions énumérées dans les statuts.
Les décisions prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les associés même absents, dissidents ou incapables.
Clause d'agrément : Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.
La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Président, dans le délai de cinq ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés en ce qui concerne le capital initial et dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas

d'augmentation de capital.
Les actions émises par la société ont obligatoirement la forme nominative.
La matérialité des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet par la société dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.
A la demande d'un associé, une attestation d'inscription en compte lui sera par la société.
DJEZO Albert

Avis divers



DIRECTION DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Réunie le 25 juillet 2022, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de Seine-et-Marne a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la

SOCIÉTÉ IMMALDI ET COMPAGNIE

afin d'être autorisée à créer un ensemble commercial de 1800 m² de surface de vente par création d'un magasin ALDI de 999 m² (après transfert du magasin actuel) et d'un local de 801 m² de surface de vente faisant l'objet d'une recommercialisation à Avon.

COMMUNE DE LE MEE-SUR-SEINE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LE MEE-SUR-SEINE DU 1ER SEPTEMBRE (13H30) AU 15 SEPTEMBRE (17H30) 2022

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 02 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 01 septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.
Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour objet :
- De procéder à la correction de certaines erreurs matérielles
- De revoir les règles de constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, notamment
- D'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet
- De mettre à jour du dossier des annexes du PLU
- M. Christophe BAYLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Melun.
Le dossier sera consultable en mairie sous format papier, sur un poste informatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine : www.lemeesurseine.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 01 septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 9h à 12h.
Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur BAYLE à l'hôtel de ville (555 Route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurseine.fr avant le 15 septembre 2022 17h00 dernier délai de rigueur.

Monsieur BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'hôtel de ville (555 Route de Boissise)

- Le **lundi 05 septembre 2022 de 13h30 à 17h30**,
- Le **samedi 10 septembre 2022 de 9h à 12h**,
- Le **jeudi 15 septembre 2022 de 13h30 à 17h30**,

Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19. Toute modification fera l'objet d'une communication préalable.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents annexés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiquées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Le Mée sur Seine. Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Le Mée-sur-Seine.



Divers société

Ab fibre,sasu au cap. de 1000€,2 rue ampere 77430 champagne/seine.Rcs n°897701744.Le 01/07/2022 à 18h,l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

W.L.c,sasu au cap. de 1000€,9 rue des celtes 77700 serris.Rcs n°904438736.Le 23/06/2022 à 18h,l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

ELISSA SCI au capital de 100€ Siège social : 78 Avenue du Général Patton 77000 MELUN 822 517 660 RCS MELUN Aux termes d'une délibération du 19/07/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN à 72 avenue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Melun. Pour avis La Gérance

B.M. EXPRESS SAS au capital de 7700€ Siège social : 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN 443 798 467 RCS MELUN Aux termes d'une délibération du 19/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société B.M. EXPRESS a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN à 72 Avenue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

GROUPE PRESSI

SAS au capital de 186.615 Euros
Siège social :
IMMEUBLE LE BOSTON LEADER CLUB 114
6 RUE CHRISTOPHE COLOMB - 94370 SUCY EN BRIE
352 580 021 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Président M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

ALDORANDE

SARL au capital de 160.000 Euros
Siège social :
6 RUE CHRISTOPHE COLOMB 94370 SUCY EN BRIE
388 849 309 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

PRESSI

SARL au capital de 30.000 euros
Siège social :
6 rue Christophe Colomb - BP 114
94370 SUCY EN BRIE
410 109 219 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

Collectivités territoriales
Optimisez
votre communication
Publiez vos annonces
d'enquêtes publiques
dans
Le Parisien
01 87 39 82 96
legales2@Leparisien.fr

SCI LEYLIA

SCI au capital de 182,95 Euros
Siège social :
IMMEUBLE LE BOSTON 6 RUE CHRISTOPHE COLOMB LEADER CLUB N 114 94370 SUCY EN BRIE
402 276 158 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGE de la société ayant pour objet « Acquisition, location, gérance » et une durée de 99 ans jusqu'au 01.40.2094, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

SASU SIEKONI EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1 000 € SIÈGE SOCIAL : 27 LES PRÉS D'ANDY 77950 SAINT GERMAIN LAXIS RCS MELUN 810 513 474

En date du 01/07/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/07/2022.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce MELUN.
Louise Monthé

Insertions diverses

PROTHERM SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS BREDEAU,SAS au capital de 200.000 €, 48, rue Vladimir Jankelevitch, 77184 EMERAINVILLE, RCS MEAUX 351 376 413. Par AGE du 25/07/2022, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture : au 31/12. Exceptionnellement l'exercice en cours qui a débuté le 01/08/2021 se terminera le 31/12/2022 et aura ainsi une durée de 17 mois. Inscription modificative au RCS MEAUX 351 376 413.



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rdv sur leparisien.annonces-legales.fr

Adjudications immobilières

7299954701 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT SUR SURENCHÈRE

Un TERRAIN à GRETZ-ARMAINVILLIERS

Aucune visite n'est prévue.

L'adjudication aura lieu le **jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures**, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société **M3A**, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 880 496 492, dont le siège social est 3, allée des Sophoras, 93110 Rosny-sous-Bois, agissant poursuites et diligences de son gérant, domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Gretz-Armainvilliers (77220)**, 1, impasse Balzac, un terrain en friche sur lequel est éditée une grange à rénover de 131,55 m² se composant de deux pièces au rez-de-chaussée et d'une mezzanine à l'étage à laquelle on accède par une échelle de fortune, non alimentée en eau et électricité, ni évacuation d'eaux usées, cadastré :

- section A n° 127, lieudit Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 16 ares 60 centiares ;
- section A n° 214, lieudit 1, impasse Balzac, pour une contenance de 53 ares 76 centiares ;
- et droit de passage commune sur la parcelle cadastrée section A n° 178, lieudit Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 1 are 83 centiares ;

Occupation : les lieux sont libres.

MISE À PRIX : 39 600 EUROS
(trente-neuf mille six cents euros)

Consignations pour enchérir :

- 3 960 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assorti d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable ;
- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication ;

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000), pôle saisies immobilières :
- 01 64 10 26 60 - courriel : avocats@malpel-associes.com,**
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

7299954001 - VJ

Maître Aurélie PAUCK Associée de la SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocat
160, rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU
Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION
à SAINT-MAMMÈS (77670)

Visite le mercredi 31 août 2022 de 14 h 30 à 15 h 30.

L'adjudication aura lieu

Le mardi 13 septembre 2022, à 14 h 00

au palais de justice de Fontainebleau, 159, rue Grande, 77300 Fontainebleau.

À la requête de :

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, société anonyme au capital de 1 009 897 173,75 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, dont le siège social est 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié de droit audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Saint-Mammès (77670)**, 11, rue Fleury, en l'espèce une maison d'habitation comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une pièce et une cuisine, salle d'eau et water-closets.
- Au premier étage : deux chambres.
- Grenier au-dessus.

Le tout cadastré section AB n° 499 pour une contenance de 94 centiares, et section AB n° 500 pour une contenance de 02 ares 65 centiares.

Et le droit de passage, donnant sur la rue Fleury, sur la parcelle figurant au cadastre section AB n° 501, pour une contenance de 01 are 85 centiares, restant la propriété du vendeur et formant le lot C de la division ci-après énoncée.

Ladite propriété constituant le lot B, d'une plus grande propriété sise rue Fleury n° 9 et n° 11.

Occupation : les lieux sont occupés.

Mise à prix : 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assorti d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable.
- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Aurélie PAUCK, 160, rue Grande à Fontainebleau (77300), pôle saisies immobilières : 01.64.10.26.60 - courriel : avocats@malpel-associes.com
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal Judiciaire de Fontainebleau est obligatoire.

Signé : Aurélie PAUCK, Avocat poursuivant.

7298833501 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers - 77008 Melun Cedex
Téléphone : 01 64 10 26 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION À DAMMARIÉ-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 14 heures à 15 heures

L'adjudication aura lieu le **jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures** au Palais de Justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société **BRED BANQUE POPULAIRE**, société anonyme coopérative de banque populaire au capital de 1 361 627 925,30 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 091 795, ayant son siège social 18, quai de la Rapée, 75604 Paris cedex 12, représentée par son président du conseil d'administration, domicilié à cet effet audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Dammarié-les-Lys (77190)**, 159 et 165, rue du Général-Loizillon :

Une maison d'habitation d'une superficie de 313,72 m² et se composant de :
- Au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une salle à manger, une cuisine, une terrasse, un dégagement accès chambres, une salle d'eau, deux chambres et un WC.

- Au premier étage : un dégagement, un dressing, trois chambres, une salle de bains, un dégagement accès billard, une salle de billard.

- Au sous-sol : un dégagement, une buanderie, une cave, une chaufferie, un bureau et un garage.
Bûcher, Hangar.

Le tout cadastré section **AT n° 51** pour 11 a 00 ca et section **AT n° 506** pour 2 ares 95 ca.

Occupation : les lieux sont occupés.

Mise à prix : 250 000 euros (deux cent cinquante mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 25 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable,
- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000), Pôle saisies immobilières : **01 64 10 26 60.**
- Courriel : avocats@malpel-associes.com
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR
Avocat poursuivant

7299902301 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION À DAMMARIÉ-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 15 heures 30 à 16 heures 30

L'adjudication aura lieu le **jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures**, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 euros, dont le siège est situé 182, avenue de France, 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Dammarié-les-Lys (77190)**, 54, impasse des jardins de Marianne, en l'espèce une maison d'habitation d'une surface habitable de 101,01 m² comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Un séjour, une cuisine, une buanderie, un dégagement, une salle de bains et une chambre.
- À l'étage : Un palier, trois chambres et une salle de bains.

Le tout cadastré section **AY n° 789** et section **AY section n° 795** d'une surface totale de 05 ares 71 centiares.

Cette parcelle constitue le lot numéro 03 du lotissement dénommé le Jardin de Marianne.

Occupation : les lieux sont occupés.

MISE À PRIX : 84 000 EUROS
(quatre-vingt-quatre mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 8.400 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable.
- 12 000 euros par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000), pôle saisies immobilières :
- 01 64 10 26 60 - courriel : avocats@malpel-associes.com,**
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce conclues et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7297890301 - AA



Commune de LE MÉE-SUR-SEINE

Projet de modification du plan local d'urbanisme

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Du 1er septembre (13 h 30) au 15 septembre (17 h 30) 2022.

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 2 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 1er septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.

Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour objet :

- de procéder à la correction de certaines erreurs matérielles
- de revoir les règles de constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, notamment
- d'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet
- de mettre à jour du dossier des annexes du PLU

M. Christophe BAYLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier sera consultable en mairie sous format papier, sur un poste informatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine : www.lemeesurseine.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 1er septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de M. BAYLE à l'Hôtel de Ville (555, route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurseine.fr avant le 15 septembre 2022 17 h 00 dernier délai de rigueur.

M. BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'Hôtel de Ville (555, Route de Boissise).

- le lundi 5 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30

- le samedi 10 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- le jeudi 15 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30

Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au Covid 19. Toute modification fera l'objet d'une communication préalable.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents annexés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à

compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiquées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de le Mée-sur-Seine.

Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de le Mée-sur-Seine.

7296474601 - AA

Commune de MELUN

Projet de Modification 6 du PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné M. Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique enquête sera déroulée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 5 septembre 2022 au jeudi 6 octobre 2022 inclus.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 :

- En Mairie de Melun (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable), Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ;
- À la rubrique « urbanisme » du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr

Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 5 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le samedi 24 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le jeudi 6 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairie de Melun.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur :

- Soit à la mairie de Melun, Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ;
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu@ville-melun.fr

• Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront aux frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01 78 49 10 66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr

ÎLE-DE-FRANCE

P. VI ET VII

VAIRES-SUR-MARNE

PAGE II

77

Quelles mesures pour éviter les bouchons ?

Grosse mobilisation contre le projet d'entrepôt géant



Le Parisien



TÉLÉVISION
KENDJI, SON
COMBAT CONTRE
L'ILLETTRISME

PAGE 28

VEVA PRODUCTION - FRANÇOIS LEEBRYE

LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 N° 24267 - 1,90 €

Attentat de Nice

La douleur des enfants du 14 juillet

Six ans après l'attaque terroriste au camion fou sur la promenade des Anglais, le procès s'ouvre aujourd'hui devant la Cour d'assises du tribunal de Paris.

PAGES 2 À 4



LP/PHILIPPE DE POULPQUET



Édouard Philippe fait sa rentrée... au Québec

PAGE 6

LP/FRED DUGIT



Énergie La SNCF planche sur une réduction du trafic

PAGE 9

LP/DELPHINE GOLUSTEIN

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 1936€ HT - (SASU) 138€ HT - (SNC) 214€ HT - (SARL) 144€ HT - caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

Avis divers



DIRECTION DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ÉTAT

AVIS ADMINISTRATIF

ESMANS ET VARENNES- SUR-SEINE CAPTAGE DE «FOSSARD»

Par arrêté préfectoral n°2022-09/DCSE/BPE/EC du 29 août 2022 les dispositions relatives au captage de «Fossard» de l'arrêté préfectoral n°83/DDA/AEP/019 du 22 novembre 1983 déclarant d'utilité publique :
- la dérivation des eaux,
- la détermination des périmètres de protection autour des captages d'Esmans et de la commune de Varennes-sur-Seine et de «Fossard» sur le territoire de la commune d'Esmans et de Varennes-sur-Seine
- l'acquisition du terrain compris dans le périmètre de protection immédiate du captage d'Esmans.
Instituant des servitudes dans les terrains compris dans les périmètres de protection et portant cessibilité du terrain à acquérir ont été abrogées.

Copie de cet arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et en mairies d'Esmans et de Varennes-sur-Seine pendant 2 mois.

Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :
- Le lundi 05 septembre 2022 de 9h à 12h ;
- Le samedi 24 septembre de 9h à 12h ;
- Le jeudi 06 octobre 2022 de 14h à 17h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en Mairie de MELUN.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur :
- Soit à la Mairie de MELUN – Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex,
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu@ville-melun.fr ;
- Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant ;

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront aux frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01.78.49.10.66 ou par courrier à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr.



2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RÉVISIONS ALLÉGÉES N°1,2,3 ET MODIFICATION N°5 DU PLU DE CHARTRETTES

Par arrêté n°2022-024 du 12 juillet 2022, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, personne responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révisions allégées n°1, 2 et 3 et de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Chartrettes. La procédure de révision alléguée n°1 du PLU a pour objectif la suppression du classement « parcs et espaces paysagers protégés » de la parcelle AD 31, suite à l'arrêt du 10 juillet 2018 de la Cour administrative d'appel de Paris.

La procédure de révision alléguée n°2 du PLU a pour objectif de permettre l'installation d'une ferme maraîchère en agroécologie par le classement en zone agricole d'une parcelle actuellement classée en zone naturelle. La procédure de révision alléguée n°3 du PLU a pour objectif de permettre l'implantation d'une station de traitement de pesticides de l'eau potable par la suppression d'un espace boisé classé et la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL).

La procédure de modification n°5 du PLU a pour objectifs de toiletter et de permettre différentes adaptations mineures du règlement, visant notamment à favoriser la nature en ville et la requalification d'espaces en friche. A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean BAUDON en qualité de commissaire-enquêteur par une décision en date du 29 juin 2022. L'enquête publique se déroulera du jeudi 1er septembre 2022 à 9h jusqu'au samedi 1er octobre 2022 à 12h en mairie de Chartrettes (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Chartrettes aux dates et horaires suivants :

- Le jeudi 1er septembre 2022 entre 9h00 et 12h00
- Le lundi 12 septembre 2022 entre 14h00 et 17h30
- Le jeudi 22 septembre 2022 entre 14h00 et 17h30
- Le samedi 1er octobre 2022 entre 9h00 et 12h00

Le dossier d'enquête publique comprend les dossiers de révisions allégées n°1, 2, 3 et le dossier de modification n°5 du PLU de Chartrettes, le bilan de la concertation communale, les pièces administratives annexes, le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées,

les avis des personnes publiques associées et consultées, le dossier d'évaluation environnementale des révisions allégées n°1, 2 et 3 et de modification n°5 du PLU de Chartrettes, l'avis de l'autorité environnementale sur les révisions allégées n°1, 2 et 3 et de modification n°5 du PLU, l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Chartrettes (siège de l'enquête publique) - 37 ter rue Georges Clemenceau, 77590 CHARTRETTES - où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 12h) ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur. Il sera également disponible à l'adresse suivante <http://evolution-du-plu-de-chartrettes.enquetepublique.net>, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.pays-fontainebleau.fr/les-plu-des-communes/>, sur le site internet de la commune de Chartrettes : <https://www.mairie-chartrettes.fr> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les après-midi des Lundis, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Chartrettes pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Jean BAUDON, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Chartrettes, 37 ter rue Georges Clemenceau - 77590 CHARTRETTES.
- par courriel à l'adresse suivante : evolution-du-plu-de-chartrettes@enquetepublique.net
- en ligne sur la page de l'enquête publique : <http://evolution-du-plu-de-chartrettes.enquetepublique.net>
Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du jeudi 1er septembre 2022 à 9h00 jusqu'au samedi 1er octobre 2022 à 12h00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet <http://evolution-du-plu-de-chartrettes.enquetepublique.net> pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chartrettes aux jours et heures habituels d'ouverture ou ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.



1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 ET MODIFICATION N°1 DU PLU DE BARBIZON

Par arrêté n°2022-026 du 22 août 2022, le Président de la

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

personne responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision alléguée n°1 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Barbizon.

La procédure de révision alléguée n°1 du PLU a pour objectif de permettre l'extension des équipements équestres des écuries du Grand Veneur, projet de développement économique structurant pour la commune, avec notam-

ment la suppression d'un espace boisé classé.

La procédure de modification n°1 du PLU a pour objectif d'adapter le PLU afin de :

- Permettre la réalisation d'un lieu d'accueil touristique, d'hébergements, d'équipements et de restauration à l'entrée du massif forestier de Fontainebleau. Ce projet est actuellement contraint par le PLU de Barbizon qui ne permet pas d'autres destinations que l'habitation dans ce secteur,
- Corriger différentes dispositions réglementaires incohérentes ou difficiles d'application.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Henri LADRUZE en qualité de commissaire enquêteur, par une décision en date du 28 juin 2022. L'enquête publique se déroulera du mercredi 21 septembre à 9h au vendredi 21 octobre à 12h en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Barbizon aux dates et horaires suivants :
- Le mercredi 21 septembre entre 9h00 et 12h00
- Le samedi 8 octobre entre 9h00 et 12h00
- Le vendredi 21 octobre entre 9h00 et 12h00

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de modification n°1 et de révision alléguée n°1 du PLU de Barbizon, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes (délibérations, arrêtés...), le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées, les avis des personnes publiques associées et consultées, le dossier d'évaluation environnementale de la révision alléguée n°1 du PLU de Barbizon, l'avis de l'autorité environnementale sur la révision alléguée n°1 du PLU de Barbizon, l'avis de l'autorité environnementale et Forestiers sur la révision alléguée n°1 du PLU de Barbizon. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) 13 Grande Rue - 77630 Barbizon, où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 14h00 à 18h00 et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00), ainsi que lors des permanences du Commissaire Enquêteur. Il sera également disponible à l'adresse suivante <http://plu-barbizon.enquetepublique.net>, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.pays-fontainebleau.fr/les-plu-des-communes/>, sur le site internet de la commune de Barbizon <https://www.barbizon.fr/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les après-midi des Lundis, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Barbizon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Henri LADRUZE, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Barbizon (13 Grande Rue - 77630 Barbizon),
- par courriel à l'adresse suivante : plu-barbizon@enquetepublique.net
- en ligne sur la page de l'enquête publique : <http://plu-barbizon.enquetepublique.net>

Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du mercredi 21 septembre à 9h00 au vendredi 21 octobre à 12h00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet <https://www.barbizon.fr/> et sur le site <http://plu-barbizon.enquetepublique.net> pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon aux jours et heures habituels d'ouverture ou ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

CONTACT COMMERCIAL :

01 84 21 09 27
www.leparisien.annonces-legales.fr

nexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Est désigné, en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Emmanuel PLACÉ, commandant divisionnaire de police à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Cély-en-Bière (15 rue de la Mairie - 77930) aux dates et heures indiquées ci-dessous :
- le mardi 20 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 4 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 13 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 21 octobre 2022 de 09h00 à 12h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau - Carine DANIEL (responsable du service Eau et Assainissement) - téléphone 01 64 70 10 76 - courriel : carine.daniel@pays-fontainebleau.fr

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Égés 77 010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du sein-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêtés préfectoraux sur :
- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement des eaux souterraines et des périmètres de protection autour du champ captant de Cély-en-Bière «Cély-en-Bière 1» (02585X0010 - BSS000UAYN),
- l'autorisation sanitaire de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine, au titre du Code de l'environnement,
- au parcellaire, relatif aux périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :
en format papier :
- en mairie de Cély-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, en version numérique :
- en mairie de Cély-en-Bière sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions : sur le registre d'enquête papier coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert :
- en mairie de Cély-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- sur le registre unique dématérialisé accessible en mairie de Cély-en-Bière, à partir du poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courriel à l'adresse suivante : captage-cely-en-biere@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Cély-en-Bière.

Toutes les observations écrites seront an-

Insertions diverses

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait l'association Loi 1901 SOLIHA SEINE ET MARNE sise 649 avenue de Bir Hakeim 77350 LE MEE SUR SEINE, RCS N° 784 971 822, accordée pour les activités de GESTION IMMOBILIERE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Attestation de parution pour
le greffe gratuite sous 1h

Paiement
100% sécurisé

Formulaires certifiés
pour une annonce conforme

Affichage
en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Avis administratifs

7296372401 - AA



Captage commune Cély-en-Bière 1ER AVIS OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral 2022/06/DCSE/BPE/EC du 28 juin 2022, il sera procédé pendant 32 jours consécutifs du mardi 20 septembre 2022 à 9 h 00 au vendredi 21 octobre 2022 à 12 h 00 en mairie de Cély-en-Bière (15, rue de la Mairie, 77930) à une enquête publique unique préalable à :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et de l'installation de périmètres de protection autour du captage situé sur le territoire de la commune de Cély-en-Bière, « Cély-en-Bière 1 » (02585X0010 - BSS000UJAYN),
- à l'autorisation sanitaire de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine, au titre du Code de l'environnement,
- au parcellaire, relatif aux périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- En format papier :
- en mairie de Cély-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- En version numérique :
- en mairie de Cély-en-Bière sur un poste informatique dédié fourni par Publlég, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

Sur le registre d'enquête papier coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert :

- en mairie de Cély-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- sur le registre unique dématérialisé accessible en mairie de Cély-en-Bière, à partir du poste informatique dédié fourni par Publlég,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courriel à l'adresse suivante : captage-cely-en-biere@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Cély-en-Bière.

Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Est désigné, en qualité de commissaire enquêteur M. Emmanuel PLACÉ, commandant divisionnaire de police à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Cély-en-Bière (15, rue de la Mairie, 77930) aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le mardi 20 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 4 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 13 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 21 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau, Carine DANIEL (responsable du service Eau et Assainissement), téléphone 01 64 70 10 76, courriel : carine.daniel@pays-fontainebleau.fr.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE, 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêtés préfectoraux sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement des eaux souterraines et des périmètres de protection autour du champ captant de Cély-en-Bière « Cély-en-Bière 1 » (02585X0010 - BSS000UJAYN),
- la délivrance de l'autorisation de prélèvement des eaux souterraines et de l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau pour la consommation humaine.

7301596501 - AA



Direction de la coordination
des services de l'Etat

**ESMANS et VARENNES-
SUR-SEINE**

Captage de « Fossard » AVIS ADMINISTRATIF

Par arrêté préfectoral n°2022-09/DCSE/BPE/EC du 29 août 2022 les

dispositions relatives au captage de « Fossard » de l'arrêté préfectoral n° 83/DDA/AEP/019 du 22 novembre 1983 déclarant d'utilité publique :

- la dérivation des eaux,
- la détermination des périmètres de protection autour des captages d'Esmans sur le territoire de la commune d'Esmans et de « Fossard » sur le territoire de la commune d'Esmans et de Varennes-sur-Seine
- l'acquisition du terrain compris dans le périmètre de protection immédiate du captage d'Esmans.

Instituant des servitudes dans les terrains compris dans les périmètres de protection et portant cessibilité du terrain à acquérir ont été abrogées.

Copie de cet arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et en mairies d'Esmans et de Varennes-sur-Seine pendant 2 mois.

7297892801 - AA



**Commune de
LE MÉE-SUR-SEINE**

Projet de modification du plan local d'urbanisme AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE 2ÈME AVIS

Du 1er septembre (13 h 30) au 15 septembre (17 h 30) 2022.

Par arrêté municipal n°2022-AM-07-0150 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 1er septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.

Nature du projet : la présente procédure de modification PLU de la commune de Le Mée-sur-Seine a pour objet :

- de procéder à la correction de certaines erreurs matérielles ;
- de revoir les règles de constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, notamment ;
- d'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet ;
- de mettre à jour du dossier des annexes du PLU

M. Christophe BAYLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier sera consultable en mairie sous format papier, sur un poste informatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine : www.lemeesurSeine.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 1er septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de M. BAYLE à l'Hôtel de ville (555, route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurSeine.fr avant le 15 septembre 2022 17 h 00 dernier délai de rigueur.

M. BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'hôtel de ville (555, route de Boissise)

- lundi 5 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30
- samedi 10 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 15 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30,

Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au Covid 19.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents annexés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiquées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemeesurSeine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Le Mée sur Seine.

7301507801 - AA



Révision allégée n°1 et modification n°1 du PLU de Barbizon 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Par arrêté n°2022-026 du 22 août 2022, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, personne responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision allégée n°1 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Barbizon.

La procédure de révision allégée n°1 du PLU a pour objectif de permettre l'extension des équipements équestres des écuries du Grand Veneur, projet de développement économique structurant pour la commune, avec notamment la suppression d'un espace boisé classé.

La procédure de modification n°1 du PLU a pour objectif d'adapter le PLU afin de :

- Permettre la réalisation d'un lieu d'accueil touristique, d'hébergements, d'équipements et de restauration à l'entrée du massif forestier de Fontainebleau. Ce projet est actuellement contraint par le PLU de Barbizon qui ne permet pas d'autres destinations que l'habitation dans ce secteur,
- Corriger différentes dispositions réglementaires incohérentes ou difficiles d'application.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Henri LADRUEZ en qualité de commissaire enquêteur, par une décision en date du 28 juin 2022.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 21 septembre à 9 h 00 au vendredi 21 octobre à 12 h 00 en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Barbizon aux dates et horaires suivants :

- le mercredi 21 septembre entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le samedi 8 octobre entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le vendredi 21 octobre entre 9 h 00 et 12 h 00.

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de modification n°1 et de révision allégée n°1 du PLU de Barbizon, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes (délibérations, arrêtés...), le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées, les avis des personnes publiques associées et consultées, le dossier d'évaluation environnementale de la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon, l'avis de l'autorité environnementale sur la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon, l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique), 13, grande Rue, 77630 Barbizon, où le public pourra en prendre connaissance pendant les

jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 14 h 00 à 18 h 00 et du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00), ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur.

Il sera également disponible à l'adresse suivante : <http://plu-barbizon.enquete publique.net>, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante :

<https://www.pays-fontainebleau.fr/les-plu-des-communes/>, sur le site internet de la commune de Barbizon <https://www.barbizon.fr/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et les après-midi des lundi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 16 h 00).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Barbizon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Henri LADRUEZ, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Barbizon (13, grande Rue, 77630 Barbizon),
- par courriel à l'adresse suivante : plu-barbizon@enquetepublique.net
- en ligne sur la page de l'enquête publique :

<http://plu-barbizon.enquete publique.net>

Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du mercredi 21 septembre à 9 h 00 au vendredi 21 octobre à 12 h 00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet

<https://www.barbizon.fr/> et sur le site

<http://plu-barbizon.enquete publique.net> pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

ATTESTATION

Nous vous informons
que l'attestation de parution
est délivrée systématiquement
par retour

7296475001 - AA

Commune de MELUN Projet de Modification 6 du PLU 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné M. Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique enquête sera déroulée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 5 septembre 2022 au jeudi 6 octobre 2022 inclus.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 :

- En Mairie de Melun (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable), Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ;
- À la rubrique « urbanisme » du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr

Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 5 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le samedi 24 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le jeudi 6 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairie de Melun.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur :

- Soit à la mairie de Melun, Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ;
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu@ville-melun.fr

• Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-dessus.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront au frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01 78 49 10 66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr



**Je passe ma petite annonce
par téléphone**

01.64.87.50.10

**avant jeudi 18 h
pour parution le lundi**




ÎLE-DE-FRANCE PAGES VI ET VII

Ces petits cours d'eau déjà en état de crise

SEINE-ET-MARNE

Les débuts mouvementés des nouveaux députés

PAGE I

77

RENAULT
AVEC L'ÉLECTRIQUE,
LE BOUT DU TUNNEL ?
PAGE 7



LP/DELPHINE GOLDSTEIN



Le Parisien

LUNDI 8 AOÛT 2022 N° 24243 - 1,80 €

Interview

Mondial, Mbappé, son avenir...
Didier Deschamps se confie

PAGES 10 ET 11



LP/ARNAUD JOURNOS

Zaire-Emery, 16 ans

Le plus jeune joueur
de l'histoire du PSG

PAGE 12



ICON SPORT/PHILIPPE LECEUR

Canteleu Une ville sous influence mafieuse

Le démantèlement d'un vaste réseau de trafic de stupéfiants a mis au jour une véritable « connection » où toute une famille avait mis sous sa coupe, à grand renfort de menaces, cette petite cité normande de 15 000 habitants. Y compris la maire, poursuivie pour complicité.

PAGES 2 ET 3



LP/OLIVIER ARANGEL

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SAS) 387€ HT - (SASU) 138€ HT - (SNC) 214€ HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôture : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 81/77/78/95 (0,226€).

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Section 1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :

SYNDICAT SIAAEP DU BOCAGE

23 rue de la tour
77710 Lorrez le Bocage
Tél : 01 64 31 48 13
Mail : interco.lorrez@orange.fr
Siret : 20009420900018
Groupement de commande : non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers les documents de la consultation : <https://demat.centraledesmarches.com/7065969>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Didier Fourdrain
Adresse mail du contact : interco.lorrez@orange.fr
Numéro de téléphone du contact : 01 64 31 48 13

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis **23/09/2022 à 12:00**
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Renforcement et maillage du réseau d'eau potable sur les communes de Paley et Lorrez le Bocage
Code CPV principal : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau
Type de marché : Travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Route de la Valley à Paley et hameau de Géfontaine à Lorrez le Bocage
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non, mais vivement conseillé.
Autres informations complémentaires : Les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de :

Maître d'Ouvrage : Syndicat SIAAEP DU BOCAGE
Maître d'oeuvre : PRELY Ingénierie - 30, rue de Montramé - 77650 SOISY BOUY - Mail : prely.ingenierie@gmail.com

Enquête publique

COMMUNE DE MELUN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION 6 DU PLU

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n° 6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné Monsieur Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du **lundi 05 septembre 2022 au jeudi 06 octobre 2022 inclus**.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à

17h30 :
- En Mairie de MELUN (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable) - Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer - 77011 MELUN Cedex ;
- A la rubrique «urbanisme» du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr ;
Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :
- Le lundi 05 septembre 2022 de 9h à 12h ;
- Le samedi 24 septembre de 9h à 12h ;
- Le jeudi 06 octobre 2022 de 14h à 17h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en Mairie de MELUN.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur :
- Soit à la Mairie de MELUN - Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer - 77011 MELUN Cedex,
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu@ville-melun.fr ;
- Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant ;

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront aux frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01.78.49.10.66 ou par courrier à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr.

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BRIO NETTOYAGE
Objet social : La présente société par action simplifiée a pour objet :
-travaux d'entretien de locaux professionnels et particuliers et tous les services qui s'y attachent
-la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition ou de location,
-ainsi que les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Siège social : 36 rue Pascal, 77100 MEAUX
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS MEAUX
Président : Monsieur DJEZO Albert, demeurant 1 place Saint Just , RES Les Orchydées , Chez Doudou Homplou Roland, 77184 EMERAINVILLE
Admission aux assemblées et droits de votes : Les associés délibèrent collectivement seuls compétents pour prendre les décisions suivantes :
- Nomination, renouvellement et révocation du Président de la société ;
- Nomination et renouvellement des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux annuels et affectation des résultats ;
- Changement des Statuts en particulier augmentation ou réduction du capital social, opérations de fusion ou d'apport partiel d'actif ou scission, dissolution de la société, adoption ou modification de clauses relatives à l'inaliénabilité des actions, à l'agrément de toute cession d'actions ;
Ainsi que toutes autres décisions énumérées dans les statuts.
Les décisions prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les associés même absents, dissidents ou incapables.
Clause d'agrément : Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.
La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Président, dans le délai de cinq ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés en ce qui concerne le capital initial et dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas

d'augmentation de capital.
Les actions émises par la société ont obligatoirement la forme nominative.
La matérialité des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet par la société dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.
A la demande d'un associé, une attestation d'inscription en compte lui sera par la société.
DJEZO Albert

Avis divers



DIRECTION DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Réunie le 25 juillet 2022, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de Seine-et-Marne a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la

SOCIÉTÉ IMMALDI ET COMPAGNIE

afin d'être autorisée à créer un ensemble commercial de 1800 m² de surface de vente par création d'un magasin ALDI de 999 m² (après transfert du magasin actuel) et d'un local de 801 m² de surface de vente faisant l'objet d'une recommercialisation à Avon.

COMMUNE DE

LE MEE-SUR-SEINE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LE MEE-SUR-SEINE DU 1ER SEPTEMBRE (13H30) AU 15 SEPTEMBRE (17H30) 2022

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 02 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 01 septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.
Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour objet :
- De procéder à la correction de certaines erreurs matérielles
- De revoir les règles de constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, notamment
- D'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet
- De mettre à jour du dossier des annexes du PLU
- M. Christophe BAYLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Melun.
Le dossier sera consultable en mairie sous format papier, sur un poste informatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine : www.lemeesurseine.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 01 septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 9h à 12h.
Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur BAYLE à l'hôtel de ville (555 Route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurseine.fr avant le 15 septembre 2022 17h00 dernier délai de rigueur.

Monsieur BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'hôtel de ville (555 Route de Boissise)

- Le **lundi 05 septembre 2022 de 13h30 à 17h30**,
- Le **samedi 10 septembre 2022 de 9h à 12h**,
- Le **jeudi 15 septembre 2022 de 13h30 à 17h30**,

Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19. Toute modification fera l'objet d'une communication préalable.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents annexés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiquées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Le Mée sur Seine. Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Le Mée-sur-Seine.



Divers société

Ab fibre,sasu au cap. de 1000€,2 rue ampere 77430 champagne/seine.Rcs n°897701744.Le 01/07/2022 à 18h,l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation,donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

W.L.c,sasu au cap. de 1000€,9 rue des celtes 77700 serris.Rcs n°904438736.Le 23/06/2022 à 18h,l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation,donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

ELISSA SCI au capital de 100€ Siège social : 78 Avenue du Général Patton 77000 MELUN 822 517 660 RCS MELUN Aux termes d'une délibération du 19/07/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN au 72 avenue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Melun. Pour avis La Gérance

B.M. EXPRESS SAS au capital de 7700€ Siège social : 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN 443 798 467 RCS MELUN Aux termes d'une délibération du 19/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société B.M. EXPRESS a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN au 72 Avenue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

GROUPE PRESSI

SAS au capital de 186.615 Euros
Siège social :
IMMEUBLE LE BOSTON LEADER CLUB 114
6 RUE CHRISTOPHE COLOMB - 94370 SUCY EN BRIE
352 580 021 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Président M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

ALDORANDE
SARL au capital de 160.000 Euros
Siège social :
6 RUE CHRISTOPHE COLOMB 94370 SUCY EN BRIE
388 849 309 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

PRESSI

SARL au capital de 30.000 euros
Siège social :
6 rue Christophe Colomb - BP 114
94370 SUCY EN BRIE
410 109 219 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

Collectivités territoriales
Optimisez
votre communication
Publiez vos annonces
d'enquêtes publiques
dans
Le Parisien
01 87 39 82 96
legales2@Leparisien.fr

SCI LEYLIA

SCI au capital de 182,95 Euros
Siège social :
IMMEUBLE LE BOSTON 6 RUE CHRISTOPHE COLOMB LEADER CLUB N 114 94370 SUCY EN BRIE
402 276 158 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGE de la société ayant pour objet « Acquisition, location, gérance » et une durée de 99 ans jusqu'au 01.40.2094, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

SASU SIEKONI EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1 000 € SIÈGE SOCIAL : 27 LES PRÉS D'ANDY 77950 SAINT GERMAIN LAXIS RCS MELUN 810 513 474

En date du 01/07/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/07/2022.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce MELUN.
Louise Monthé

Insertions diverses

PROTHERM SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS BREDEAU,SAS au capital de 200.000 €, 48, rue Vladimir Jankelevitch, 77184 EMERAINVILLE, RCS MEAUX 351 376 413. Par AGE du 25/07/2022, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture : au 31/12. Exceptionnellement l'exercice en cours qui a débuté le 01/08/2021 se terminera le 31/12/2022 et aura ainsi une durée de 17 mois. Inscription modificative au RCS MEAUX 351 376 413.

Le Parisien

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rdv sur leparisien.annonces-legales.fr

Adjudications immobilières

7299954701 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT SUR SURENCHÈRE

Un TERRAIN à GRETZ-ARMAINVILLIERS

Aucune visite n'est prévue.

L'adjudication aura lieu le **jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures**, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société **M3A**, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 880 496 492, dont le siège social est 3, allée des Sophoras, 93110 Rosny-sous-Bois, agissant poursuites et diligences de son gérant, domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Gretz-Armainvilliers (77220)**, 1, impasse Balzac, un terrain en friche sur lequel est éditée une grange à rénover de 131,55 m² se composant de deux pièces au rez-de-chaussée et d'une mezzanine à l'étage à laquelle on accède par une échelle de fortune, non alimentée en eau et électricité, ni évacuation d'eaux usées, cadastré :

- section A n° 127, lieudit Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 16 ares 60 centiares ;
- section A n° 214, lieudit 1, impasse Balzac, pour une contenance de 53 ares 76 centiares ;
- et droit de passage commune sur la parcelle cadastrée section A n° 178, lieudit Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 1 are 83 centiares ;

Occupation : les lieux sont libres.

MISE À PRIX : 39 600 EUROS
(trente-neuf mille six cents euros)

Consignations pour enchérir :

- 3 960 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assorti d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable ;
- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication ;

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000), pôle saisies immobilières :
- 01 64 10 26 60 - courriel : avocats@malpel-associes.com,**
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

7299954001 - VJ

Maître Aurélie PAUCK Associée de la SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocat
160, rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU
Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION

à SAINT-MAMMÈS (77670)

Visite le mercredi 31 août 2022 de 14 h 30 à 15 h 30.

L'adjudication aura lieu

Le mardi 13 septembre 2022, à 14 h 00

au palais de justice de Fontainebleau, 159, rue Grande, 77300 Fontainebleau.

À la requête de :

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, société anonyme au capital de 1 009 897 173,75 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, dont le siège social est 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié de droit audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Saint-Mammès (77670)**, 11, rue Fleury, en l'espèce une maison d'habitation comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une pièce et une cuisine, salle d'eau et water-closets.
- Au premier étage : deux chambres.
- Grenier au-dessus.

Le tout cadastré section AB n° 499 pour une contenance de 94 centiares, et section AB n° 500 pour une contenance de 02 ares 65 centiares.

Et le droit de passage, donnant sur la rue Fleury, sur la parcelle figurant au cadastre section AB n° 501, pour une contenance de 01 are 85 centiares, restant la propriété du vendeur et formant le lot C de la division ci-après énoncée.

Ladite propriété constituant le lot B, d'une plus grande propriété sise rue Fleury n° 9 et n° 11.

Occupation : les lieux sont occupés.

Mise à prix : 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assorti d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable.
- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Aurélie PAUCK, 160, rue Grande à Fontainebleau (77300), pôle saisies immobilières : 01.64.10.26.60 - courriel : avocats@malpel-associes.com
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal Judiciaire de Fontainebleau est obligatoire.

Signé : Aurélie PAUCK, Avocat poursuivant.

7298833501 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers - 77008 Melun Cedex
Téléphone : 01 64 10 26 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION À DAMMARIÉ-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 14 heures à 15 heures

L'adjudication aura lieu le **jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures** au Palais de Justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société **BRED BANQUE POPULAIRE**, société anonyme coopérative de banque populaire au capital de 1 361 627 925,30 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 091 795, ayant son siège social 18, quai de la Rapée, 75604 Paris cedex 12, représentée par son président du conseil d'administration, domicilié à cet effet audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Dammarié-les-Lys (77190)**, 159 et 165, rue du Général-Loizillon :

Une maison d'habitation d'une superficie de 313,72 m² et se composant de :
- Au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une salle à manger, une cuisine, une terrasse, un dégagement accès chambres, une salle d'eau, deux chambres et un WC.

- Au premier étage : un dégagement, un dressing, trois chambres, une salle de bains, un dégagement accès billard, une salle de billard.

- Au sous-sol : un dégagement, une buanderie, une cave, une chaufferie, un bureau et un garage.
Bûcher, Hangar.

Le tout cadastré section **AT n° 51** pour 11 a 00 ca et section **AT n° 506** pour 2 ares 95 ca.

Occupation : les lieux sont occupés.

Mise à prix : 250 000 euros (deux cent cinquante mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 25 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable,
- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000).
- Pôle saisies immobilières : **01 64 10 26 60.**
- Courriel : avocats@malpel-associes.com
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR

Avocat poursuivant

7299902301 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION À DAMMARIÉ-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 15 heures 30 à 16 heures 30

L'adjudication aura lieu le **jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures**, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 euros, dont le siège est situé 182, avenue de France, 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Dammarié-les-Lys (77190)**, 54, impasse des jardins de Marianne, en l'espèce une maison d'habitation d'une surface habitable de 101,01 m² comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Un séjour, une cuisine, une buanderie, un dégagement, une salle de bains et une chambre.
- À l'étage : Un palier, trois chambres et une salle de bains.

Le tout cadastré section **AY n° 789** et section **AY section n° 795** d'une surface totale de 05 ares 71 centiares.

Cette parcelle constitue le lot numéro 03 du lotissement dénommé le Jardin de Marianne.

Occupation : les lieux sont occupés.

MISE À PRIX : 84 000 EUROS
(quatre-vingt-quatre mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 8.400 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable.
- 12 000 euros par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000), pôle saisies immobilières :
- 01 64 10 26 60 - courriel : avocats@malpel-associes.com,**
- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce conclues et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7297890301 - AA



Commune de LE MÉE-SUR-SEINE

Projet de modification du plan local d'urbanisme

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Du 1er septembre (13 h 30) au 15 septembre (17 h 30) 2022.

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 2 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 1er septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.

Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour objet :

- de procéder à la correction de certaines erreurs matérielles
- de revoir les règles de constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, notamment
- d'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet
- de mettre à jour du dossier des annexes du PLU

M. Christophe BAYLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier sera consultable en mairie sous format papier, sur un poste informatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine : www.lemeesurseine.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 1er septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de M. BAYLE à l'Hôtel de Ville (555, route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurseine.fr avant le 15 septembre 2022 17 h 00 dernier délai de rigueur.

M. BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'Hôtel de Ville (555, Route de Boissise).

- le lundi 5 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30

- le samedi 10 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- le jeudi 15 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30

Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au Covid 19. Toute modification fera l'objet d'une communication préalable.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents annexés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à

compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiquées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Le Mée-sur-Seine.

Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Le Mée-sur-Seine.

7296474601 - AA

Commune de MELUN

Projet de Modification 6 du PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné M. Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique enquête sera déroulée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 5 septembre 2022 au jeudi 6 octobre 2022 inclus.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 :

- En Mairie de Melun (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable), Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ;
- À la rubrique « urbanisme » du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr

Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 5 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le samedi 24 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le jeudi 6 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairie de Melun.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur :

- Soit à la mairie de Melun, Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ;
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu@ville-melun.fr

• Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront aux frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01 78 49 10 66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr